

Guide des règles et procédures

Bienvenue dans le guide des règles et procédures pour la publication d'événements et le partage sur les réseaux sociaux du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Dudelange (SITD). Ce document vise à fournir aux associations membres des directives claires et détaillées pour soumettre leurs événements à l'agenda du SITD et pour partager leur contenu sur les plateformes sociales, telles que Instagram et Facebook.

En tant que membre du SITD, votre participation active à notre agenda et à nos activités de promotion sur les réseaux sociaux contribue à renforcer la visibilité de votre association et à promouvoir l'engagement communautaire dans la région de Dudelange. Nous vous encourageons donc à utiliser ce guide comme référence pour comprendre les exigences et les étapes nécessaires pour publier vos événements et partager vos réussites avec notre communauté en ligne.

Ce document détaille les critères d'acceptation des événements dans notre agenda, les informations requises pour chaque soumission, ainsi que les règles techniques pour les images de couverture. De plus, il fournit des instructions spécifiques pour le partage de contenu sur Instagram et Facebook, y compris les étapes pour s'abonner à nos comptes officiels et utiliser les tags appropriés.

Nous sommes impatients de collaborer avec vous pour promouvoir vos événements et réalisations, et de continuer à renforcer notre communauté à travers des partenariats mutuellement bénéfiques. N'hésitez pas à vous référer à ce guide pour toutes questions concernant la publication d'événements ou le partage sur les réseaux sociaux.





Comment contacter le SITD:

secretariat@sitd.lu pour toutes informations supplémentaire ou aide concernant

votre association

<u>agenda@sitd.lu</u> pour demander l'ajout de votre événement

(cf réglementation ci-dessous) ou en cas de besoin d'aide

concernant notre site internet

subside@sitd.lu pour toutes demandes d'aides financières ou subsides

<u>comite@sitd.lu</u> pour contacter le comité du SITD

<u>Agenda</u>

Evénements acceptés

Les événements liés aux activités de l'association membre sont encouragés. Cela peut inclure des conférences, des ateliers, des concerts, des expositions, des manifestations etc.

En général, tous les événements publics d'une association membre sont acceptés. Des matchs ou rencontres sportives ordinaires ne sont malheureusement pas acceptés sauf matchs caritatifs ou rencontres spéciales telles que les finales nationales (ex. finale Coupe de Luxembourg ou finale Play Off). Les soumissions pour des matchs caritatifs ou des rencontres spéciales seront examinées au cas par cas. Ainsi l'événement doit impérativement être organisé ou co-organisé par une association membre.

Contenu approprié

Les soumissions d'événements ne doivent pas contenir de contenu inapproprié, offensant ou contraire aux valeurs du Syndicat (SITD).

Soumission de Demande

Les associations membres doivent soumettre leur demande de publication d'événements au moins <u>2 semaines à l'avance</u> pour permettre un examen et une approbation en temps opportun.





Inclusion d'Informations

Les soumissions doivent inclure des informations complètes sur l'événement, y compris :

- la date et heure de début
- la date et heure de fin
- le lieu
- une brève description
- les frais d'inscription (le cas échéant)
- tout autre détail pertinent.
- une image de couverture

Image de Couverture

Les images de couverture des événements doivent avoir une résolution minimale de 1920 × 1080 pixels (ratio 16:9) et être au format jpg/jpeg ou png, et orientation paysage. Les images doivent être pertinentes à l'événement et ne pas enfreindre les droits d'auteur.

Promotion du Syndicat

Les associations membres sont encouragées à inclure le logo du syndicat (www.sitd.lu/document) dans leurs matériaux promotionnels liés à l'événement et à mentionner leur affiliation dans leurs communications.

Langue de Publication

Les événements peuvent être soumis dans la langue de choix de l'association membre, mais une traduction dans d'autres langues peut être requise pour une visibilité accrue, en fonction de la portée de l'audience visée. De préférence la description de l'événement est à faire en allemand, français, anglais ou luxembourgeois.

Durée de Publication

Les événements peuvent être publiés dans l'agenda pour une période déterminée, généralement avant le début jusqu'à la fin de l'événement. Les demandes de prolongation doivent être soumises au moins <u>2 semaines</u> à l'avance et seront examinées au cas par cas.





Modification ou Retrait

Les associations membres peuvent demander des modifications ou le retrait d'un événement déjà publié en contactant agenda@sitd.lu avec les détails pertinents.

Conformité aux Lois et Règlements

Tous les événements doivent se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur, y compris les directives sanitaires et de sécurité, le cas échéant.

Social Media

Instagram (www.instagram.com)

Abonnement Requis

Avant de soumettre des publications pour partage, les associations membres doivent suivre le compte Instagram officiel du Syndicat (https://www.instagram.com/sitdudelange). Cela garantit une relation de collaboration mutuelle entre les associations et le syndicat.

Utilisation du Taq

Toutes les publications que les associations membres souhaitent que le syndicat partage sur son compte Instagram doivent inclure un tag mentionnant le compte officiel du syndicat. Le tag doit être placé de manière visible dans la légende de la publication ou dans le contenu visuel lui-même.

Contenu Approprié

Les publications soumises pour partage doivent respecter les valeurs et les directives du syndicat. Tout contenu inapproprié, offensant ou contraire aux valeurs du syndicat sera refusé.

Thèmes Acceptés

Les publications liées aux activités et aux événements des associations membres sont encouragées. Cela peut inclure des annonces d'événements, des réalisations, des projets communautaires, etc.





Résolution et Qualité

Les publications soumises doivent être de haute qualité, avec des images claires et nettes, et une résolution appropriée pour une présentation optimale sur Instagram.

Autorisation de Partage

En soumettant une publication pour partage, les associations membres reconnaissent et consentent à ce que le Syndicat partage leur contenu sur son compte Instagram, avec crédit approprié.

Langue et Format

Les publications peuvent être soumises dans la langue de choix de l'association membre, mais une traduction dans d'autres langues peut être requise pour une visibilité accrue, en fonction de la portée de l'audience visée. De préférence la description de l'événement est à faire en allemand, français, anglais ou luxembourgeois.

Gestion des Partages

Le syndicat se réserve le droit de sélectionner les publications à partager en fonction de leur pertinence, de leur qualité et de leur adéquation aux objectifs de communication du syndicat.

Explication Technique

Pour trouver notre compte Instagram, veuillez rechercher "@sitdudelange" dans la barre de recherche d'Instagram. Pour effectuer un tag dans votre publication, incluez simplement "@sitdudelange" dans la légende ou le contenu visuel de votre publication.







Facebook

Abonnement Requis

Avant de soumettre des publications pour partage, les associations membres doivent impérativement "aimer/suivre" la page Facebook officielle du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Dudelange (https://www.facebook.com/sitdudelange). Cela garantit une relation de collaboration mutuelle entre les associations et le Syndicat.

Utilisation du Tag

Toutes les publications que les associations membres souhaitent que le Syndicat partage sur sa page Facebook doivent inclure une mention de la page officielle du Syndicat dans la légende ou dans le contenu visuel lui-même.

Explication Technique

Pour trouver notre page Facebook, veuillez rechercher "Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Dudelange" dans la barre de recherche de Facebook. Pour inclure une mention de notre page dans votre publication, tapez "@Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Dudelange" dans la légende ou le contenu visuel de votre publication.



